



« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible » St Exupéry

## PROTOCOLE

« Les activités de l'association sportive, des sections sportives scolaires et des sections d'excellence sportive sont organisées sous réserve qu'elles concernent des élèves relevant d'un même groupe tel que défini à l'école ou dans l'établissement (classe, groupe de classes ou niveau) et ne se traduisent pas par le brassage de plusieurs groupes d'élèves ».

Les textes disent que les publics scolaires et périscolaires (AS) ont accès aux installations sportives (dont gymnases, piscines).

Les AS peuvent fonctionner et ont un rôle à jouer dans la lutte contre la sédentarité, l'oisiveté et pour le bien-être physique et mental des jeunes.

Le service UNSS 24 accompagnera les AS qui feront part de certaines actions ou difficultés et se tient à la disposition des chefs d'établissements.

Brassage : il est possible de considérer le groupe AS (ou section sportive) comme un groupe constitué et stable ou alors de travailler par niveaux (y compris 6°/5° - 4°/3) selon le contexte local.

Il est conseillé de communiquer les nouvelles modalités de mise en place de l'AS aux familles.

## SECTIONS SPORTIVES

Les établissements candidats à l'ouverture d'une section sportive scolaire à la rentrée 2021 doivent renseigner le dossier de « demande de création » en ligne : <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/generation2024/> onglet sections sportives. Aucun dossier papier ne sera accepté. **Date limite de dépôt des dossiers repoussée au lundi 09 novembre 2020 délai de rigueur.**

Tous les documents sont disponibles sur le site de l'Inspection pédagogique : <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/eps/2020/10/09/circulaire-academique-sections-sportives-scolaires/> (nouveau texte avril 2020)

## SORTIES ESPACE PUBLIC COVID / VIGIPIRATE

La Préfecture doit nous faire une réponse sur ce qui est autorisé et les démarches à faire concernant les sorties sur l'espace public pour les APPN ou autre, en tenant compte des deux points : COVID et Vigipirate. Retour imminent mais non reçu au moment de boucler ce n°



Le Prix Ilan HALIMI récompense un travail collectif mobilisant au moins 5 jeunes de moins de 25 ans qui ont mené une action visant à lutter contre les préjugés et les stéréotypes racistes et antisémites. Candidatures avant le 5/12 :

<https://www.dilcrah.fr/prix-ilan-halimi/>

et aussi <https://ethic-action.fr/>



## AGENDA

Toutes les rencontres inter-établissements en présentiel sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

**Le SD UNSS 24 proposera la semaine prochaine aux AS de s'inscrire dans des challenges avec pratique dont les résultats seront collectés pour réaliser des classements à distance.**

Les journées programmées au calendrier et annulées pourront être reconduites ultérieurement sous une forme promotionnelle.

## COORDONNEES

06.26.90.93.84 / [sd024@unss.org](mailto:sd024@unss.org)

Cliquez & rejoignez-nous !  

**VIE DES AS : à compléter d'urgence. Cette tâche incombe aux AS et ces données sont très importantes.**

Tous les championnats de France UNSS sont annulés ; aucun titre de champion de France 2021 ne sera décerné.